



MAIRIE DE  
**GUESNAIN**  
(NORD)

**ARRETE PORTANT AUTORISATION DE  
MISE EN PLACE D'UNE BENNE SUR LE  
PARKING DE LA RUE DE VERNEUIL**

Arrêté de police N°52/2018 du 06 JUILLET 2018

Le Maire de la commune de GUESNAIN

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la demande formulée par Monsieur Duez Gilbert de mettre en place une benne sur le parking de la rue de Verneuil situé à l'arrière de son habitation sis 105 rue Arthur Ramette à Guesnain dans le but d'effectuer le retrait de gravats suite à un incendie.

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer la sécurité des usagers.

**ARRETE**

- ARTICLE 1** Monsieur Duez Gilbert est autorisé à faire installer une benne à gravats de manière provisoire sur le parking de la rue de Verneuil situé à l'arrière de son habitation sis 105 rue Arthur Ramette à Guesnain à **compter du mercredi 11 juillet 2018 et pour une durée de 07 jours.**
- ARTICLE 2** La mise en place de la benne doit être effectuée dans le respect des règles de stationnement en vigueur et sera faite de manière à laisser passer les piétons et les poussettes d'enfants.
- ARTICLE 3** Toute benne pleine de déblais doit être relevée immédiatement, ou au plus tard à la fin de la journée. Le contenu de la benne reste sous l'entière responsabilité du permissionnaire qui après enlèvement de la benne s'assurera du nettoyage de la chaussée.
- ARTICLE 4** Toutes dégradations éventuelles causées à la voirie seront portées à la charge du permissionnaire.
- ARTICLE 5** Monsieur Duez Gilbert domicilié au N° 105 de la rue Arthur Ramette à Guesnain  
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI  
Monsieur le Commissaire de SIN LE NOBLE sont chargés chacun de l'application du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN,  
06 juillet 2018

Pour le Maire empêché,  
L'Adjoint Délégué,  
Monsieur Lahsen Ben Brahim Mohamed

